



Réseau sur les migrations en Afrique australe (SAMIN)

Note d'orientation

Les dynamiques et tendances migratoires dans la SADC et leurs implications pour la gouvernance des migrations

Objectif de la note d'orientation

La présente note d'orientation s'inscrit dans la continuité **des engagements antérieurs** de l'organisation en **matière de migration**. Elle **met en lumière les principales préoccupations** qui ont été régulièrement soulevées lors des précédentes séances d'information et consultations.

Les dynamiques migratoires en Afrique australe sont façonnées par **une combinaison de facteurs étroitement imbriqués, notamment les héritages historiques, les crises économiques, l'instabilité politique, les conflits, les effets du changement climatique, la dégradation de l'environnement, ainsi que la quête de meilleures conditions de vie. Ces facteurs contribuent à des mouvements de population complexes et posent des défis importants en matière de gouvernance des migrations dans la région.**

Plusieurs pays jouent simultanément les rôles de pays d'origine, de transit et de destination des migrants. Les pays comme l'Afrique du Sud, le Botswana et l'Angola figurent parmi les principales destinations de la migration de main-d'œuvre, historiquement concentrée dans les secteurs minier, agricole et des services. À l'inverse, le Zimbabwe, le Mozambique, le Lesotho et le Malawi comptent parmi les principaux pays d'origine de la région.

En raison des dynamiques économiques héritées de la colonisation, les mouvements migratoires au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont longtemps été orientés vers les bassins miniers d'Afrique du Sud, du Botswana et d'Angola. Toutefois, **les tendances récentes indiquent une diversification des opportunités économiques recherchées par les migrants, qui s'insèrent de plus en plus dans des secteurs variés des pays d'accueil, notamment l'économie informelle, l'agriculture et les services.** En tant que principal pôle économique régional, l'Afrique du Sud demeure la première destination des migrants internationaux au sein de la SADC. **Les conflits armés, l'insécurité, les crises économiques, ainsi que les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ont également entraîné d'importants déplacements forcés de populations.** De nombreux réfugiés et demandeurs d'asile sont originaires de la République démocratique du Congo, du Mozambique et du Zimbabwe et du Burundi ont trouvé refuge dans des pays tels que la Zambie, l'Afrique du Sud et le Malawi.



Les migrations dans la région de la SADC se caractérisent par une grande diversité de formes, incluant la migration de main-d'œuvre, la migration irrégulière, la mobilité des travailleurs qualifiés, les déplacements forcés (réfugiés et personnes déplacées internes), les migrations induites par le changement climatique, le commerce transfrontalier et la mobilité étudiante.

Dans un contexte marqué par les difficultés socio-économiques, l'insécurité et l'instabilité politique, la migration irrégulière constitue l'un des principaux défis de gouvernance dans la région. Elle est fréquemment associée à des phénomènes de traite des êtres humains et de trafic illicite de migrants. Par ailleurs, la migration en Afrique australe connaît une féminisation croissante. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à se déplacer, motivées notamment par la recherche de meilleures perspectives économiques, la pauvreté, les stratégies de subsistance et le regroupement familial.

Synthèse des principaux résultats

Encadré 1 : présente les différents types de migrations observés dans la région de la SADC et dans les zones environnantes.

Encadré 2 : explique la manière dont le changement climatique, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement contribuent à l'intensification des flux migratoires au sein et au-delà de la région de la SADC.

Encadré 3 : fournit un aperçu des principaux instruments juridiques et politiques mobilisés par la SADC pour renforcer la gouvernance des migrations à l'échelle régionale en Afrique australe.

Encadré 4 : identifie les principaux défis qui entravent une gouvernance des migrations fondée sur les droits humains dans la région de la SADC, notamment les insuffisances en matière de données et de statistiques, les lacunes dans la mise en œuvre des politiques, la fuite des cerveaux, la pression sur les services sociaux, ainsi que la xénophobie, les attitudes anti-migrants, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants.

Encadré 5 : analyse en détail la manière dont les migrations peuvent constituer un moteur essentiel du développement socio-économique dans la région de la SADC.



Encadré no. 1 : Différents types de migrations dans la région de la SADC

- ♦ **Les mouvements migratoires dans la région de la SADC sont influencés par une combinaison de facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux, et s'accompagnent à la fois d'opportunités et de défis.**
- ♦ La migration de main-d'œuvre présente des formes diversifiées, incluant des déplacements intra-régionaux et extra-régionaux, principalement motivés par la recherche de meilleures opportunités économiques.
- ♦ **La migration des travailleurs hautement qualifiés se traduit souvent par une « fuite des cerveaux » plutôt que par un « gain de cerveaux »**, dans la mesure où des professionnels qualifiés tels que les médecins, infirmiers, ingénieurs, spécialistes en technologies de l'information et universitaires quittent la région pour des destinations telles que le Royaume-Uni, l'Australie, le Moyen-Orient, l'Allemagne, le Canada et les États-Unis.
- ♦ **Le commerce transfrontalier informel implique principalement des commerçants, souvent des femmes**, qui opèrent fréquemment en dehors des circuits formels et sans documentation officielle, notamment le long des corridors Zimbabwe-Afrique du Sud, Malawi-Mozambique, Zambie-RDC et Lesotho-Afrique du Sud.
- ♦ **La migration circulaire concerne les déplacements temporaires ou saisonniers de travailleurs au sein de la SADC.** À titre d'exemple, des ressortissants zimbabwéens et mozambicains se rendent régulièrement en Afrique du Sud pour occuper des emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et de l'industrie manufacturière.
- ♦ La migration entrepreneuriale se caractérise par l'installation de migrants dans les pays de la SADC afin d'y développer des activités économiques. Ainsi, **des entrepreneurs zimbabwéens et somaliens s'installent respectivement en Afrique du Sud et au Botswana pour y créer des entreprises**, comme font des commerçants malawiens et congolais actifs dans divers secteurs.
- ♦ Enfin, la migration liée au travail domestique et aux soins concerne principalement **des femmes originaires du Zimbabwe, du Malawi, du Mozambique et du Lesotho, qui migrent vers les pays voisins pour exercer des emplois dans le secteur domestique ou celui des soins.**

Encadré no. 2 : Changement climatique et facteurs et tendances de la migration environnementale



- ♦ **Les migrations induites par le changement climatique comprennent des déplacements internes, notamment des populations rurales qui se déplacent vers les villes pour fuir les sécheresses, les inondations et la dégradation des sols, mais aussi pour faire face aux limites liées aux infrastructures urbaines souvent inadéquates ou vétustes.**
- ♦ Ces dynamiques migratoires prennent également une dimension intrarégionale, avec **des communautés qui se déplacent vers des pays voisins tels que l'Afrique du Sud et le Botswana afin de reconstruire leurs moyens de subsistance, fortement affectés par les impacts du changement climatique, des catastrophes naturelles et de la dégradation environnementale.**
- ♦ **Les sécheresses et les inondations peuvent également entraîner des migrations saisonnières**, conduisant les populations à se déplacer temporairement comme stratégie d'adaptation, avant de retourner dans leurs lieux d'origine lorsque les conditions s'améliorent. **Dans la région de la SADC, les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir** : de graves sécheresses touchent des pays comme l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, tandis que des inondations au Mozambique, à la Zambie et au Malawi provoquent d'importants déplacements de population.
- ♦ **Des catastrophes naturelles, telles que le cyclone Kenneth en 2019**, ont également entraîné des déplacements massifs dans la province de Cabo Delgado, au Mozambique.
- ♦ **Ces migrations liées au climat aggravent l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau, réduisent les moyens de subsistance, fragilisent la résilience socio-économique des communautés et peuvent, dans certains contextes, attiser les tensions sociales.**

Encadré no. 3 : Bref aperçu des politiques mises en œuvre et des instruments juridiques relatifs à la migration dans la SADC

- ♦ **Le Traité de la SADC de 1992** constitue le cadre fondateur de la coopération régionale en matière de développement et d'intégration, y compris dans le domaine de la migration.
- ♦ **En 1995, un projet de protocole sur la libre circulation des personnes** a été élaboré, mais il a rencontré l'opposition de plusieurs États membres, ce qui a limité son adoption.
- ♦ **Un Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes a finalement été adopté en 2005.** Toutefois, sa mise en œuvre a été lente, notamment en raison de retards dans les processus de ratification par les États membres.



- ♦ **Le Plan stratégique régional harmonisé de lutte contre la migration irrégulière, le trafic et la traite des personnes (2016–2020)**
- ♦ **Le Plan d'action de la SADC sur la migration de main-d'œuvre (2020–2025)**, visant à renforcer la coordination régionale et la gestion des flux migratoires.
- ♦ **Des accords bilatéraux complètent ce cadre régional.** À titre d'exemple, l'Afrique du Sud et le Lesotho ont conclu des arrangements spécifiques, notamment le « permis spécial du Lesotho », facilitant la migration de main-d'œuvre entre les deux pays.
- ♦ Les cadres politiques et juridiques de la SADC sont globalement alignés sur les instruments internationaux en matière de migration. Toutefois, **l'harmonisation des législations et des politiques nationales avec ces cadres régionaux et internationaux demeure un défi important.**
- ♦ Dans certains cas, des avancées notables ont été observées, comme la suppression de l'obligation de visa pour les ressortissants de plusieurs pays africains par des États tels que les Seychelles.

Encadré no. 4 : Bref aperçu des défis liés à la gouvernance des migrations dans la SADC

- ♦ Parmi les principaux défis de la gouvernance migratoire dans la région de la SADC figurent **la mise en œuvre insuffisante ou inefficace des cadres politiques, des capacités techniques, financières et institutionnelles limitées ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des partenaires internationaux pour le financement.** Cette forte dépendance compromet également l'appropriation régionale et nationale des politiques migratoires.
- ♦ **L'absence de données précises, fiables, actualisées et ventilées** limite l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, les statistiques officielles ne reflétant pas toujours les dynamiques et les effets réels des migrations dans la région.
- ♦ **La fuite des cerveaux constitue un défi majeur**, soulignant la nécessité d'atténuer les effets négatifs de l'émigration de la main-d'œuvre qualifiée sur le développement national.
- ♦ La migration offre d'importantes opportunités économiques et sociales tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. **Cependant, elle peut également exercer une pression sur les services publics des pays de destination, notamment dans les domaines de la santé, du logement et de l'éducation, tout en aggravant les pénuries de main-d'œuvre dans les pays d'origine.**
- ♦ Dans un contexte marqué par la montée des sentiments anti-migrants, **les migrants sont de plus en plus exposés à la xénophobie, à la discrimination et à diverses formes de violence dans la région de la SADC.**



- ♦ Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la **traite des êtres humains et au trafic de migrants.**
- ♦ De nombreux migrants sont confrontés à des vulnérabilités socio-économiques en raison de **leur accès limité aux mécanismes de protection sociale.**
- ♦ Ceux qui travaillent dans l'économie informelle sont souvent exposés à des **emplois précaires, à de faibles rémunérations et à diverses formes d'exploitation.**
- ♦ Bien que les États membres de la SADC aient renforcé leurs efforts en matière de contrôle des frontières, **plusieurs facteurs, notamment les insuffisances des infrastructures, la corruption, l'incohérence des documents de voyage, les retards administratifs, la persistance des passages irréguliers ainsi que le manque d'harmonisation des lois et des réglementations au sein de la région, continuent d'en limiter l'efficacité.**

Encadré no. 5 : La contribution de la migration de main-d'œuvre au développement dans la région de la SADC

- ♦ **La migration de main-d'œuvre constitue un levier important du développement national** grâce aux transferts de fonds des travailleurs migrants, au transfert de compétences et de savoir-faire, aux transferts sociaux ainsi qu'aux opportunités d'investissement qu'elle génère.
- ♦ **Les migrants contribuent à combler les pénuries de main-d'œuvre et les déficits de compétences** dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'exploitation minière, le bâtiment, la santé et le travail domestique, favorisant ainsi le développement économique et social des pays d'accueil.
- ♦ **Les migrants participent à la création d'emplois, au développement de l'entrepreneuriat et à la promotion du commerce et de l'investissement.**
- ♦ **Les transferts de fonds améliorent les conditions de vie des ménages** en soutenant la consommation, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que la stabilité économique et sociale des familles. À titre d'exemple, les transferts de fonds envoyés par les ressortissants zimbabwéens sont estimés à plus de 649 millions de dollars américains par an.
- ♦ **La migration peut favoriser l'intégration régionale et les échanges commerciaux** en contribuant au développement d'un marché commun et au renforcement de la croissance économique.
- ♦ **La promotion de la libre circulation des personnes constitue un élément essentiel pour l'intégration régionale et pour maximiser la contribution de la migration au développement national.**



- ♦ Les migrants contribuent fortement au développement du pays d'accueil en répondant aux besoins de main-d'œuvre et en mettant leurs compétences au service de secteurs essentiels de l'économie.
- ♦ **L'engagement des diasporas peut agir comme un puissant catalyseur du développement des pays d'origine** grâce aux transferts de connaissances et de compétences, aux investissements, aux opportunités commerciales, aux partenariats internationaux et aux réseaux d'affaires transnationaux.

Recommandations pour une gouvernance migratoire fondée sur les droits humains

- ♦ **À court terme :** promouvoir les droits des migrants ; prévenir et lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ; renforcer une gestion des frontières fondée sur les droits humains ; assurer la protection des migrants vulnérables et fournir une assistance humanitaire aux personnes déplacées de force ; combattre le racisme, la xénophobie et les discriminations ; et améliorer la collecte ainsi que la qualité des données statistiques.
- ♦ **À moyen terme :** harmoniser les politiques, lois et cadres juridiques nationaux en matière de migration avec les instruments régionaux, continentaux et internationaux ; adopter des accords sur la mobilité de la main-d'œuvre ; mettre en place des plateformes numériques d'information ; harmoniser les procédures de visa ; et faciliter l'intégration des migrants dans les pays d'accueil ainsi que leur contribution au développement économique de ceux-ci.
- ♦ **À long terme :** s'attaquer aux causes profondes de la migration, notamment la pauvreté, le chômage, les conflits, le changement climatique et la dégradation de l'environnement ; promouvoir la bonne gouvernance et l'intégration régionale à travers la libre circulation des personnes et le développement du commerce régional ; et élaborer et mettre en œuvre des cadres globaux de politiques et de gouvernance pour la migration de main-d'œuvre.
- ♦ **Actions de plaidoyer :** renforcer les actions de plaidoyer en intensifiant la sensibilisation, en consolidant la coopération entre les acteurs, et en améliorant la gouvernance des migrations grâce à la simplification des procédures administratives et à la numérisation des systèmes afin d'en accroître l'efficacité.
- ♦ **Le renforcement des capacités institutionnelles,** le développement et la mise à jour de bases de données sur les migrations aux niveaux national et régional, ainsi que la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes sont des éléments clés pour améliorer la gouvernance des migrations.

Cette note d'orientation a été réalisée grâce au soutien de nos partenaires.